



© Gonzalo Aragon

Appel à projets 2022

Accompagner les personnes confrontées à des difficultés d'accès au marché du travail

Contexte

L'emploi est un élément essentiel de la prospérité et du bien-être de notre société. Plus le taux d'emploi est élevé, plus de bien-être personnel et social peut être créé. L'emploi peut également constituer une part essentielle du développement et de la croissance personnels, du développement des talents, de l'indépendance financière et du lien (social) avec la société. L'emploi est donc ainsi une composante essentielle de l'intégration et de la participation sociale.

Objectif

Le Fonds SD Worx souhaite apporter des solutions à ces problèmes et vise à soutenir les organisations **qui se spécialisent dans l'orientation vers l'emploi des personnes confrontées à des difficultés d'accès au marché du travail régulier**. Il s'agit de personnes dont le taux d'emploi est structurellement inférieur au taux d'emploi moyen, comme les jeunes NEET, les personnes précarisées, les femmes issues de l'immigration, etc.

Grâce à l'accompagnement ou à la formation proposés, les organisations assurent une intégration durable de ces personnes au marché du travail régulier.

Quel soutien financier ?

- Le fonds offre un soutien financier de **50 000 €**.
- Le budget total disponible pour cet appel est d'environ **350.000 €**.
- Les organisations soutenues dans le cadre de cet appel peuvent, après la fin de la première année, demander un **soutien supplémentaire du même montant l'année suivante**.
- Les organisations sont soutenues sur **l'ensemble du territoire belge**.

Quelles sont les conditions supplémentaires à remplir ?

Les candidats participant aux projets sélectionnés seront invités à contribuer à des interventions et à diffuser les leçons tirées de leur expérience, quel que soit leur taux de réussite.

Les organisations sélectionnées devront soumettre un rapport d'évaluation à mi-parcours (juin 2023) et un rapport d'évaluation final (décembre 2023).

Quels sont les critères de sélection ?

La demande est **recevable** si :

- Le dossier de candidature est dûment complété dans la langue du formulaire et remis dans les délais impartis ;
- Le/la responsable de l'organisation ou de l'association est âgé(e) de plus de 18 ans ;
- L'association soumissionnaire n'est ni une organisation commerciale ni un organisme public, et est établie et active en Belgique.

Le jury procédera à une sélection des dossiers recevables sur la base des **critères** suivants :

- Le projet se concentre sur le soutien ou la formation de **groupes cibles vulnérables**, éloignés du marché du travail, c'est-à-dire des groupes de personnes dont le taux d'emploi est structurellement inférieur au taux d'emploi moyen, comme les jeunes NEET, les personnes précarisées, les femmes issues de l'immigration, etc.
- Grâce à l'accompagnement ou la formation proposés, les organisations assurent une **intégration durable** de ces personnes **au marché du travail régulier**.
- L'organisation soutenue constitue **un maillon d'une chaîne de collaboration plus large** avec des acteurs privés ou publics, visant un meilleur accès au marché du travail pour le groupe cible. Concrètement, cela signifie que les organisations soutenues sont en contact avec d'autres acteurs (entreprises, organismes de placement, acteurs de la formation, etc.) pour permettre à leur groupe cible d'accéder au marché du travail.
- Le soutien du Fonds SD WORX contribue au **fonctionnement existant** de l'organisation axé sur l'orientation **vers l'emploi**. Seules les organisations qui accompagnent au moins **100 personnes** par an dans le cadre de ce fonctionnement sont éligibles. En mettant à disposition +/- 50 000 €, le Fonds souhaite contribuer à la formation / l'accompagnement d'au moins 30 personnes.
- Les moyens financiers doivent permettre l'**accompagnement** du groupe cible. **Aucun autre financement** n'est prévu pour cet accompagnement (double financement interdit).
- L'organisation peut clarifier l'**impact** de son fonctionnement, d'une part en termes d'orientation vers l'emploi en tant que salarié ou indépendant, et d'autre part en termes de compétences, d'aptitudes, de talents et d'estime de soi des personnes bénéficiant d'un accompagnement.
- Le **professionnalisme** de l'organisation démontré par exemple par la possession d'un label de qualité, une reconnaissance par l'autorité compétente, un programme de

formation des formateurs (« train the trainer ») ou un soutien professionnel des collaborateurs (volontaires) de l'organisation, etc.

Le jury tiendra également compte des aspects suivants :

- Les projets seront mis en œuvre avant la fin 2023.
- Une bonne répartition géographique entre les différentes régions de Belgique.

Calendrier

- Début de l'appel à projets : le 8/09/2022
- Fin de l'appel à projets : le 24/10/2022 avant minuit.
- Première sélection du jury : le 12/12/2022
- Pitch devant le Comité de gestion et sélection finale : le 19/12/2022
- Annonce de la sélection : semaine du 19/12/2022
- Conventions : semaine du 2/01/2023

Besoin d'informations ?

Pour obtenir de plus amples informations et accéder au dossier de candidature en ligne, vous pouvez consulter le site Web www.kbs-frb.be, appeler le 02-500 45 55 ou envoyer un e-mail à proj@kbs-frb.be

Pour les questions très spécifiques, veuillez contacter Caroline George par téléphone (02-549 02 43) ou par e-mail (george.c@kbs-frb.be).